

Pourquoi les migrants ? Comprendre les flux de population

Il s'agit d'un ouvrage édité collectif sous la direction d'Eric FOTTORINO faisant partie de la collection : « Les indispensables » et qui date de mars 2016.

Il regroupe 23 courts textes rédigés par des journalistes, économistes, sociologues, historiens, anthropologues, géographes, écrivains et poètes.

Pour la présentation, je n'ai pas repris le catalogue des articles, c'eut été fastidieux et sans grand intérêt, mais j'en ai extrait et résumé les idées dominantes que j'ai regroupées en thèmes. Ce fut d'autant plus facile qu'il n'y a pas de divergence de pensée entre les différents auteurs.

Constat d'inhumanité : honte et colère de ceux qui ont vu

Le 1er texte « Ci-gît la France » est consacré au descriptif et à l'historique de 2 lieux tristement célèbres regroupant sans doute au moins 10000 personnes : Calais, d'une part, la fameuse jungle « camp retranché », « babel de la misère » où règne ce qui est très rare une extrême hétérogénéité culturelle. L'auteur dénonce la violence du dispositif très, trop policier ; et d'autre part Dunkerque : la Grande Synthe dont le nombre de migrants est passé en quelques mois de 200 à 2000 : « l'enfer » dit l'auteur comme il n'en a jamais vu en comparaison à d'autres camps qu'il a visités (Haïti, Mossoul). Dans un autre écrit, un témoin dit que les camps tchéchènes sous la domination russe étaient d'une autre « qualité » !...

Un autre texte est consacré au sort particulièrement ignoble subi par les femmes somaliennes, érythréennes, afghanes, séparées des hommes et de leurs enfants, affamées, mourant de soif, emprisonnées, battues, violées, enceintes de leurs geôliers, etc...

Il y a aussi des récits et témoignages émouvants, poignants comme « Moussa rescapé de la méditerranée », « La tragédie du Liban » avec ses 2500 migrants morts noyés et ses camions charniers et enfin un poème « Regardez-les ».

Etat des lieux : chiffres, lois, institutions, attitude des états

==> Les chiffres :

1) Dans le monde : selon l'ONU il y aurait 230 millions de migrants soit 3 % de la population mondiale c'est-à-dire en fait une minorité par rapport au XIXème siècle lors des mouvements des populations vers le nouveau monde, où 10 % des habitants de la terre vivaient dans un autre pays : c'est donc un paradoxe par rapport à la mondialisation : les gens sont en fait plus sédentaires maintenant.

Néanmoins, depuis 2005 il y a une augmentation fulgurante des réfugiés, donc cette crise migratoire est la plus importante depuis la 2ème guerre mondiale. La moitié des réfugiés sont syriens, afghans et somaliens et c'est la Turquie qui est devenue le 1er pays d'accueil suivie de près par le Pakistan, le Liban, l'Iran, l'Ethiopie et la Jordanie.

2) **Au niveau de l'UE** : il y a autant de migrants extra-européens qu'intra-européens soit 1,7 million. De plus si nous comptons les sorties (2,7 millions), il se trouve que le solde migratoire est de 700000 sur 500 millions d'habitants donc c'est peu. En 2014 : 20 millions de résidents n'étaient pas subsahariens mais turques et chinois ; enfin notion importante : les clandestins ne seraient que 3 millions (sur les 20),

Concrètement : en 2015 il y a eu 1 million de migrants en Méditerranée pour rejoindre l'Europe.

3) **En France** : depuis 2000 les chiffres seraient stables : 200000 personnes par an entrent en situation légale.

En 2015 : il n'y a eu que 79915 demandes d'asile...

Je dois dire que si l'un des auteurs parle d'afflux extraordinaire, les autres estiment que le phénomène migratoire actuel en France n'a rien de spectaculaire, ils prennent pour preuve les 600000 espagnols en 1939, le 1 million de rapatriés d'Algérie en 1960, les milliers d'indochinois en 1975-1980.

Plusieurs dénoncent la désinformation par les médias et par les politiques qui de surcroît ne savent pas lire les statistiques, ne prenant en compte que les chiffres absolus et ... qui ont la mémoire courte.

Le seul élément chiffré incontesté est l'augmentation des réfugiés par rapport aux migrants économiques.

==> Textes, lois, institutions, dates :

- **1950** : l'assemblée générale de l'ONU crée le Haut Commissariat pour les réfugiés : HCR qui a pour mission de comptabiliser les migrants et d'établir avec les ONG les camps.

- **1951** : la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

Est éligible à ce statut toute personne qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques est contrainte de quitter le pays dont elle a la nationalité afin de trouver la sécurité dans un pays étranger, ce statut officiel obtenu par le biais d'une demande d'asile dans le pays d'accueil est reconnu internationalement, pays qui lui garantit une protection étatique.

Les réfugiés bénéficient de droits fondamentaux en particulier ils ne peuvent être expulsés ou renvoyés si leur liberté est menacée.

Remarque : cette convention est très stricte car elle individualise les persécutions : il faut prouver être persécuté d'où l'importance du récit individuel.

Sont considérés aussi comme réfugiés : les demandeurs d'asile, les apatrides, les rapatriés alors que les migrants (personnes se déplaçant d'un pays à un autre pour diverses motivations) ne bénéficient d'aucune définition juridique internationale et donc d'aucun droit particulier.

- **1985** : accords de Schengen relatifs à la suppression des contrôles aux frontières communes des pays signataires c'est-à-dire : toute l'UE sauf l'Irlande et feu le Royaume-Uni mais plus l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein.

- **1991** : la France réserve l'accès des CPH (centre provisoire d'hébergement) qu'elle avait institués en 1973, aux seuls réfugiés statutaires : c'est la création des CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) mais qui n'ont pas le droit de travailler.

- **Accords de Dublin 1 en 1990 puis Dublin 2 en 2003** : selon le dispositif de l'asile adopté par l'UE : les pays membres doivent rester solidaires de la 1ère réponse donnée à la demande d'asile par l'un des pays membres mais Dublin 2 prévoit que l'étranger doit obligatoirement faire sa demande d'asile dans le 1er pays européen où il a été enregistré d'où le poids colossal qui pèse sur l'Italie et la Grèce.

- **2004** : l'UE crée FRONTEX (agence de protection des frontières) qui siège à Varsovie : responsable de la coordination des activités des gardes-frontières dans le maintien de la sécurité des frontières de l'Union avec les Etats non membres. C'est elle qui fournit les chiffres et un des auteurs doute beaucoup de sa neutralité.

==> Attitude des états :

Unanimité des intervenants quant à, non pas l'impuissance, mais l'effarante indifférence des états que ce soit :

1) La France : l'état n'a fait qu'envoyer des CRS pour assurer la sécurité des français et surtout pour protéger les anglais du passage des migrants.

L'état ne montre aucune solidarité, la sous-préfecture de Dunkerque a dit qu'elle ne voulait pas intervenir, le ministre de l'Intérieur a donné un accord de principe à la construction d'un camp plus salubre mais sans suite, tout repose donc sur les communes et associations humanitaires complètement dépassées.

« La France a réussi l'exploit de se rendre inhospitalière » dit un des auteurs et Manuel VALLS vient d'annoncer que la France n'accueillera pas plus de 30000 réfugiés.

2) L'Europe : (exceptée l'Allemagne) ne fait preuve d'aucune solidarité, est égoïste, se disloque, s'occupe surtout de son édification interne, chacun se réfugiant derrière sa souveraineté, ce qui bien évidemment ouvre la porte au populisme et au nationalisme.

Elle ne se conçoit pas comme une terre d'immigration et elle a oublié qu'elle était aussi une terre d'émigration, bref un continent construit par les migrations.

Les ambassades ne délivrent pas de visas ce qui a pour effet de transformer les réfugiés en clandestins, elle préfère se barricader, élever des murs et renforcer le budget et le pouvoir de Frontex.

L'enjeu étant mondial, l'UE aurait dû saisir le Conseil de sécurité des Nations Unies : elle ne l'a pas fait.

3) La communauté internationale : elle n'a donc pas été saisie, mais elle se garde bien de s'impliquer. Il est inadmissible que le phénomène migratoire soit une charge insupportable pour quelques pays souvent petits (le Liban) ou en difficulté économique (la Grèce).

Les Nations Unies portent bien mal leur nom.....

Causes – Explications

Les migrations appartiennent à l'histoire des hommes qui depuis toujours ont été conduits à quitter leur foyer pour échapper à la mort et ou pour améliorer leurs conditions de vie.

A l'échelon mondial, en raison des perturbations climatiques selon l'ONU, il pourrait y avoir en 2050, 250 millions de réfugiés supplémentaires.

Si l'Europe connaît un flux migratoire aussi spectaculaire c'est parce que 70 % des conflits graves se situent dans un rayon de 3 à 6 heures de vol de Paris et Bruxelles, et bien sûr elle est composée de nations évoluées et démocratiques (« le rêve européen »).

Nous sommes face à un phénomène durable car tant qu'une solution politique ne sera pas trouvée en Syrie, Lybie et Irak, les populations continueront à affluer.

Par ailleurs, les routes migratoires se sont resserrées vers la méditerranée centrale et orientale car le voie occidentale n'est plus possible en raison du renforcement des contrôles policiers en Espagne, aux Canaries, et aux enclaves de Ceuta et Melilla. Voilà pourquoi l'essentiel des migrants accostent en Italie et en Grèce pour atteindre l'Europe du Nord via la route terrestre des Balkans.

En ce qui concerne la France et de son goulot d'étranglement de Calais, c'est un véritable problème politique car elle est victime du Royaume-Uni. Elle s'est en effet engagée depuis les accords du Touquet (2003) à bloquer les fugitifs et clandestins pressés de gagner l'Angleterre en contrôlant ses frontières. Après des milliers de kilomètres parcourus dans les conditions désastreuses que l'on connaît, les migrants se heurtent à un mur si proche de l'Eldorado britannique.

La France fait le sale boulot des anglais dit un auteur. « L'effet de trappe ».

Moyens – Solutions

==> Ce qu'ils sont :

En France devant le non engagement de l'état, ce sont les citoyens bénévoles et associations privées qui portent tout le poids de ces migrants.

Sur les terres du Nord, il y a « un catholicisme profond qui ne peut pas oublier la générosité, un vieux socialisme qui ne veut pas renoncer à la fraternité ».

Beaucoup d'anglais sont présents à titre individuel.

Des associations locales sont très actives comme « La vie active » qui a monté le centre Jules Ferry (douches, repas chauds), la Croix Rouge et puis Médecins du Monde et Médecins sans frontières qui ont créé un dispensaire.

Il faut tout de même évoquer les CADA, qui fonctionnent aussi avec des bénévoles chargés surtout de l'alphabétisation. Un texte de l'ouvrage est consacré à Peyrelevade, petit village corrézien de 800 habitants dont le CADA héberge 60 réfugiés : expérience assez satisfaisante pour ceux-ci mis à part l'inaction professionnelle mais qui suscite pas mal de réticences de la part des habitants. Donc bilan mitigé.

==> Ce qu'ils pourraient et devraient être

L'accueil des réfugiés est un devoir d'humanité et un combat politique, ce qui fait que devant l'ampleur et la pérennité du phénomène, tout citoyen et tout état est concerné.

Donc :

*** *Au niveau international* :**

- Le conseil de sécurité de l'ONU devrait prendre la mesure et traiter toutes les dimensions du problème : humanitaire, économique, militaire et géopolitique.

- Une gestion internationale s'impose car le déséquilibre est inacceptable entre les quelques petits états qui accueillent et ceux qui ne sont ou ne veulent pas être des terres d'asile.

- Enfin, il faut prendre le mal à la racine c'est-à-dire gérer politiquement les conflits pourvoyeurs de migration (Irak, Syrie, etc...). Et pourquoi ne pas tenir compte des expériences passées et éviter les guerres locales génératrices d'exode (tout politique le sait).

*** Au niveau européen :**

- Développer des centres d'accueil dans tous les états permettant de traiter humainement les migrants.

- Créer des procédures unifiées et rapides sur l'ensemble de l'UE afin d'obtenir une classification claire entre réfugiés et migrants simples.

- Différencier les états + ou – aptes à recevoir des exilés car si c'est l'état lui-même qui décide, il le fera en fonction de ses propres intérêts,

- Etablir un financement pour les mineurs (éducation).

- Créer ou continuer les aides financières pour éviter l'illégalité.

- A l'instar de l'Allemagne (modèle pris par plusieurs auteurs), cesser d'appliquer le règlement européen Dublin 2 qui permet de renvoyer le réfugié vers le premier pays d'entrée.

*** En France :**

- Favoriser une répartition géographique (comme l'Allemagne!).

- Traiter les demandes d'asile de manière juste et très rapide.

- Permettre au demandeur d'asile de travailler vite (1 an maintenant alors que c'est 3 mois en Allemagne).

- Et bien évidemment augmenter le nombre de places.

CONCLUSION

L'immigration n'est ni une chance, ni une malchance, c'est une réalité.

Certes les sentiments, humains ou du moins compréhensibles, qui dominent sont la peur de l'étranger, la crainte de perdre notre identité, l'appréhension de partager le travail déjà manquant, et pourtant ces gens sont d'incalculables passeurs d'histoire et de culture qui nous évitent de nous scléroser dans nos convictions ancestrales.

Et n'oublions pas que partout dans le monde, y compris en France, d'innombrables intégrations ont été réussies et bienfaites.

Nous vivons un moment crucial de notre histoire : cultivons donc le partage et gardons-nous de construire des forteresses.